

Image not found or type unknown



Obligations vis a vis d'un parent

Par **cereale**, le **17/01/2008** à **14:55**

Bonjour,

J'ai 36 ans je suis mariée et maman d'un petit garçon de 2 ans et demi.

Ma question est la suivante.(pour faire court)

je voulais savoir si il etait vrai qu'a partir du moment ou un parent ne c'est jamais occupé de son enfant, celu-ci ne serai plus tenu par l'obligation alimentaire?